



## **AVIS PUBLIC**

### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal le mardi 16 décembre 2025 à 18 h 30 à la salle du conseil municipal située à l'hôtel de ville, sis au 200, route de Fossambault, à Saint-Augustin-de-Desmaures, G3A 2E3.

Au cours de cette séance, le Conseil statuera sur la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble suivant :

#### **148, rue de la Trinquette (lot 2 812 668)**

Demande de dérogation mineure visant à autoriser la construction d'un garage attaché au bâtiment principal dont la marge latérale gauche serait de 1,63 m au lieu d'au moins 2 m, tel qu'exigé à l'article 4.2.3.2 du *Règlement de zonage n° 480-85* pour la zone RA/B-27 et aux articles 122 et 136, paragraphe 3° du *Règlement n° 2025-748 de zonage* (règlement adopté, mais non en vigueur) pour la zone R-466.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Une présentation du projet visé par cette demande est disponible sur le site internet de la Ville pour consultation à l'adresse suivante : <https://vsad.ca/avis>.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Ce 28 novembre 2025

La greffière,  
Me Marie-Josée Couture  
[www.vsad.ca](http://www.vsad.ca)